

SARL MAB PLANCHON

CS 46003
17 RUE MAGUELONE
34060 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04.67.66.04.33
www.mab-planchon.com

APPEL DE FONDS

030104201199

Immeuble : 03.01042

AMOUR

179 RUE FERNANDEL
1336 AV VILLENEUVE D'ANGOULEME
34070 MONTPELLIER

Montpellier, le 05/09/2024

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
			261.33

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
4ème PROVISION 01/10/2024 AU 31/12/2024						
Lot 0009 (F2 Bat:A Eta:REZ Por:09)						
CHARGES GENERALES	7665.00	123	10000	94.28	85.49	
CHARGES ESC A	402.50	233	10000	9.38	9.38	
CHARGES VMC A	1042.50	232	10000	24.19	24.19	
CHARGES UNITAIRES	900.00	1	58	15.52	15.52	
CONSOMMATION EAU FROIDE	2250.00	46	2515	41.16	41.16	
CONSOMMATION EAU CHAUDE	4715.00	43	1365	148.53	148.53	
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	953.50	123	10000	11.73		
Total du Lot 0009				344.79	324.27	
Lot 0095 (place de statio Bat:SS Eta:SOU)						
CHARGES GENERALES	7665.00	13	10000	9.96	9.04	
CHARGES ASC A	867.50	6	10000	0.52	0.50	
CHARGES ASC B	867.50	9	10000	0.78	0.74	
CHARGES PORTAIL BASCULANT	102.50	1	64	1.60	1.60	
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	953.50	13	10000	1.24		
Total du Lot 0095				14.10	11.88	
A reporter sur le compte (ADF: 345.92 + Alur: 12.97)				358.89	336.15	

> Charges locatives (pour les locaux d'habitation principale) données à titre indicatif.

Realisation TIMCI - Tél. : 04-93-88-50-52

Art.10 du décret de 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Pour consulter vos comptes sur internet
connectez vous sur www.mab-planchon.com

Suite au verso ✨

030104201199

DATE	LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	DEBIT	CREDIT
01/01/2024	Solde début d'exercice	0.00	
01/01/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	13.13	
01/01/2024	1ère PROV. 010124-310324	288.60	
09/01/2024	Chèque n° 0001346		301.73
01/04/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	13.13	
01/04/2024	2ème PROV. 010424-300624	288.60	
09/04/2024	Chèque n° 0001347		301.73
01/07/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	13.13	
01/07/2024	3ème PROV. 010724-300924	321.14	
01/07/2024	SOLDE INSTALLATION CUVES RECUPERAT° EAU	0.00	
01/07/2024	SOLDE CHARGES EXERCICE 2023	258.55	
10/07/2024	Chèque n° 0001350		592.82
01/10/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	12.97	
01/10/2024	4ème PROV. 011024-311224	345.92	
		1555.17	1196.28
	MONTANT A PAYER	358.89	

DOMICILIATION DE L'IMMEUBLE

Titulaire : SYND AMOUR
Domiciliation : BANQUE POPULAIRE DU SUD
Iban : FR76-1660-7004-3640-0010-9786-071
Bank Identification Code : CCBPFRPPPPG

REGLEMENT PAR CHEQUE OU PAR VIREMENT

-A régler avant le 10/10/24

Coupon à joindre à votre règlement:

-A régler avant le 10/10/24

Montant d €: 358.89